

Compte-rendu de l'audition du 6 mai 2008 **Dominique Paillé et Fabien de San-Nicolas, pour l'UMP**

Dominique Paillé

Le Service « civique » plutôt que civil, nous préférons cette appellation, est un engagement pris par le Président de la République devant les Français et pour lequel nous avons mené campagne. Le programme n'indiquait aucune date mais il convient qu'au cours du mandat une première réalisation, serait-elle embryonnaire, puisse avoir lieu. Nous avons imaginé, à l'occasion de la rédaction du projet, un service civique plutôt obligatoire. Dans notre esprit l'obligation était cependant soumise à trois conditions. En premier lieu, obligation ne signifiait pas pour nous « contrainte » mais « universalité ». L'obligation, c'est la deuxième condition, devait avoir pour contrepartie la valorisation : l'accomplissement du service civique obligatoire devrait être valorisant pour le jeune, dans le cadre d'un parcours professionnel ou universitaire, voire scolaire. Dernier point, concernant la durée : celle-ci doit rester ouverte ; nous avons imaginé une période de 6 mois fractionnable en deux ou trois temps (par exemple à l'occasion des grandes vacances). L'essentiel de la philosophie du projet réside dans l'idée que le service civique devrait constituer un moment de rencontre entre des mondes hétérogènes, et renforcer l'idée nationale, en offrant aux jeunes la possibilité de donner un peu de leur temps à leur pays.

Nous défendons ardemment l'idée de l'obligation, en dépit des difficultés dont nous avons conscience, le coût, d'une part, et d'autre part le problème de l'acceptation du projet par les jeunes. Nous défendons l'obligation pour deux raisons : a) si le service civique doit constituer un creuset, on ne peut contourner l'impératif d'universalité ; b) un dispositif obligatoire est un système plus égalitaire, ce qui permet d'éviter la dévalorisation de ceux qui sont engagés dans le dispositif. Si l'option du service « facultatif » devait être retenue, en raison notamment des problèmes de financement, il importerait absolument que ce service facultatif, pour être attractif et opérationnel, soit valorisant pour le jeune. Sinon le dispositif ne rencontrera pas d'adepte et disparaîtra. Il faut que le jeune y trouve un intérêt ; il faut également que la société y trouve un intérêt, sinon c'est inutile. Pour qu'il soit attractif, il faut sans doute qu'il inclut la possibilité d'une bonification dans les études, ou d'une reconversion si le jeune est engagé dans la vie professionnelle. Si cette option devait être retenue, il faudrait ouvrir le service à 16 ans, l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, et non à 18, comme c'est prévu dans le projet. Il est par ailleurs concevable d'imaginer que l'on commence par le volontariat avant de procéder à une généralisation.

Fabien de San-Nicolas

Pour compléter le propos, je tiens à rappeler que les jeunes de l'UMP ont également souhaité la mise en place d'un service civique obligatoire, en soulignant néanmoins les écueils qu'il faut éviter par rapport à la jeunesse. Il est impératif que ce service civique n'apparaisse pas comme une contrainte pour les jeunes, mais comme une chance : une chance de servir son pays, mais aussi une chance pour soi. S'il est perçu comme une contrainte ou une injustice, les jeunes opposeront un refus à ce projet, qui est pourtant un bon projet.

Pour que le service civique apparaisse comme une chance, il faut à nos yeux qu'il remplisse certaines conditions. Nous pensons qu'il doit être ouvert à partir de 16 ans, et non 18 ans

comme le prévoyait le projet initial du Président de la République. Et ce pour deux raisons : a) c'est à cet âge que les jeunes commencent à s'engager dans les associations ; b) à 16 ans, une intégration dans le cursus scolaire est possible, notamment au moment du Baccalauréat. Pour les étudiants, une intégration dans le cursus universitaire par le biais de l'obtention de crédits est également souhaitable. S'agissant de la durée, nous pensons que, si pour les jeunes qui ne sont pas dans le système scolaire un service d'une traite conviendrait, le fractionnement pourrait toutefois être utile aux étudiants, en favorisant la réorientation au cours des études : la découverte d'une activité nouvelle peut en effet suggérer un nouveau projet. Il est important que l'approche soit différente selon que l'on a affaire à des jeunes étudiants ou à des jeunes sortis du système scolaire, pour lesquels il importe notamment d'imaginer une rétribution personnelle ; il faut que le service civique soit intégré dans le cursus des premiers et permette de tendre la main aux seconds. Dernière condition, relative à la communication : il faut éviter de donner le sentiment que l'on construit une « usine à gaz » ; le dispositif devra être simple et souple.